

SCOLARITÉ

Collège et lycée : où inscrire votre enfant ?

Votre enfant entre au collège ou au lycée ? Voici comment l'inscrire dans l'un des établissements du territoire.

Comment inscrire votre enfant au collège ?

Si votre enfant entre au collège, retirez un dossier d'inscription auprès du secrétariat du collège. La composition du dossier d'inscription peut varier d'un établissement à l'autre. Complétez-le et remettez-le au secrétariat du collège.

*Bon à savoir : téléchargez ci-contre la **liste des collèges** du territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet.*

Où inscrire votre enfant au lycée ?

Si votre enfant entre au lycée, vous recevrez fin juin-début juillet une notification d'affectation qui précise la formation et le lycée dans lequel il poursuivra sa scolarité. Dès réception de ce document, inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué. Un téléservice d'inscription est mis à disposition des familles.

*Bon à savoir : téléchargez ci-contre la **liste des lycées**.*



**GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30